

Questions Pratiques: Les Locations

Voici les réponses aux questions les plus souvent posées. N'hésitez pas à revenir vers nous si vous n'avez pas trouvé la réponse à votre question.

Mon arrivée et départ en mobil home ?

Le mobil-home sera mis à votre disposition à partir de 16h00 le jour de votre arrivée. Le mobil-home devra être libéré le jour de votre départ au plus tard à 11h00.

Quels sont les jours d'arrivée et de départ ?

Vous pouvez arriver tous les jours de la semaine en basse saison, selon la disponibilité. Vous pouvez venir pour deux nuits ou plus.

Je souhaite arriver après la fermeture de la réception...

Il suffit de nous prévenir à l'avance au 06 61 71 22 92.

Et mon chien, chat ou autre animal domestique ?

Les chiens, chats et autres animaux ne sont pas admis lors de la location d'un mobil-home. Nous aimons beaucoup les animaux mais certains de nos vacanciers y sont allergiques et c'est donc pour cette raison que nous ne les acceptons pas.

Comment fonctionnent les entrées/sorties en voiture ?

Nous fermons le portail à 22h. Possibilité de stationner le véhicule sur le parking intérieur du camping.
Pour la sécurité de tous, circulation en sens unique et à 10km/h
Aucun véhicule n'est autorisé à se déplacer dans le domaine de 22H à 8H, sauf urgence vitale.

Comment puis-je laisser la caution pour le mobil home ?

Une caution vous sera demandée à votre arrivée d'un montant total de 500€ pour le mobil home et 50€ au ménage de fin de séjour.

Elle pourra être laissée en chèque, espèces ou empreinte de carte bancaire. La caution vous sera restituée, après l'état des lieux de départ en présence d'un(e) gérant, déduction faite, si nécessaire, du coût du matériel endommagé ou manquant, ou du ménage de fin de séjour dans le cas où l'hébergement ne serait pas rendu propre.

Les mobil-homes sont-ils équipés de climatisation et de télévision ?

Oui, climatisation réversible et télévision smart TV avec décodeur TNT.

Puis-je brancher mon véhicule électrique directement depuis le mobil-home ?

Nos mobil-homes ne sont pas adaptés pour recharger un véhicule électrique. Cela peut faire encourir des risques graves (court-circuit, incendie) aux occupants du logement et à tous les clients du camping, voire le camping en lui-même. Par mesure de sécurité, il est donc totalement interdit de recharger la batterie d'un véhicule électrique ou hybride en se branchant sur la prise électrique d'un hébergement. Nous vous invitons à vous renseigner sur la présence de borne de recharge pour véhicules électriques installées proches du camping..

Puis-je installer un barnum, tente ou autres sur mon emplacement de mobil home ?

Pour des raisons de sécurité, il n'est pas autorisé de monter une tente ou autre matériel sur l'emplacement mobil-home. En cas de forts vents ou évacuation cela pourrait s'avérer dangereux pour les vacanciers ou bien nos infrastructures.

Je souhaiterais faire des grillades ?

Votre mobil-home aura une terrasse en bois et également des bouteilles de gaz. Il est donc évident que pour des raisons de sécurité les barbecues à charbon de bois et gaz ne sont pas autorisés sur l'emplacement.

Pour vos grillades, nous vous mettons à disposition un brasero collectif.

Que dois-je faire avec mon deuxième véhicule ?

Vous pourrez stationner votre véhicule auprès de votre hébergement. L'assurance couvre une voiture par emplacement. Si vous venez à plusieurs véhicules, un parking gratuit est à votre disposition à l'intérieur et l'extérieur du camping.

La Taxe de séjour

La taxe de séjour est de 0.22€ par nuit, par personne de plus de 18 ans en 2025, elle vous sera facturée et sera reversée à la Communauté de commune Ardèche Coiron en fin de saison.

Mon départ

Pendant votre séjour, nous vous invitons à venir nous voir pour prendre le RDV pour l'état des lieux le matin de votre départ. Afin d'étaler les départs et éviter que tout le monde attende, nous fixons des heures entre 09.00 et 10h30 du matin. Une fois prêts, vous nous le signaler à la réception ou par téléphone 06 61 71 22 92 et nous venons aussitôt vérifier si tout est en ordre.

Si vous partez avant l'ouverture de la réception, nous ferons l'inventaire en votre absence. Si tout va bien, nous vous renverrons le chèque de caution ou bien supprimerons la caution par carte bancaire. Dans le cas contraire, nous vous appellerons pour vous informer que la caution ne sera pas restituée.

Prestation ménage en fin de séjour...

Le nettoyage final avant de quitter votre location

D'une manière générale, vous devez faire le nettoyage final vous-même et laisser la location telle qu'elle vous a été remise. Nous vous prions de bien vouloir effectuer le nettoyage final consciencieusement, afin que le prochain locataire puisse également accéder à son logement en temps et en heure.

Vous devez bien entendu laisser le logement en bon état. D'autres gestes sont également attendus de votre part : que vous apportiez vos ordures aux points de collecte appropriés, que vous laissiez votre réfrigérateur vide et propre et que vous rangiez la vaisselle propre dans les placards, eux-mêmes propres. Les wc doivent être impeccables.

La fiche d'instruction qui se trouve dans votre location vous donnera toutes les informations nécessaires et nous restons à votre disposition si vous avez d'autres questions.

J'ai une préférence pour un mobil home

Vous souhaitez un emplacement en particulier ou bien être ensemble avec votre famille ou amis ? Plus vous réservez tôt, plus nous serons en capacité d'honorer votre demande. Merci de noter qu'il s'agira toujours d'une préférence et non d'une garantie.

Quand dois-je régler mon acompte et solde ?

Une réservation devient ferme et définitive à réception de votre acompte. L'acompte représente 30% à 40 % du montant du séjour + les frais de dossier de 20€. Vous pouvez régler l'acompte en virement bancaire, chèque ou carte bancaire.

Le solde de votre séjour devra ensuite intervenir 30 jours au plus tard avant le début de votre séjour, faute de quoi nous nous réservons le droit d'annuler votre réservation. Le solde sera réglé en carte bancaire ou chèque. En effectuant une réservation à 30 jours avant l'arrivée prévue, l'intégralité de la somme due devra être versée.

Je souhaite annuler mon séjour...

Si vous annulez le séjour avant d'arriver au camping nous ne rembourserons pas votre acompte et il sera perdu. Vous pouvez nous prévenir par téléphone, puis l'annulation deviendra définitive à réception d'un mail ou courrier de votre part.

Si vous ne vous présentez pas le jour de votre arrivée prévue et sans nouvelles de votre part, la location sera retenue pendant 24h. Le lendemain de votre arrivée prévue à 16.00 la location sera à nouveau remise à la vente. Aucun remboursement ne sera effectué dans ce cas.

Je n'arriverai que le lendemain / je partirai la veille...

Aucun remboursement ne sera effectué dans ces cas. Nous vous invitons à nous signaler une arrivée tardive afin que nous nous n'inquiétions pas de ne pas vous voir venir le jour prévu de l'arrivée. Dans le cas d'un départ anticipé, nous vous invitons à nous signaler l'heure de votre départ afin que nous puissions nous organiser en interne pour l'état des lieux avec vous.

Proposez-vous une assurance annulation ?

Non, si vous souhaitez en contracter une, merci de vous rapprocher de votre propre assureur.

Que veut dire « Occupation maximale »

Pour votre confort nous avons soumis nos locations à une occupation maximale de personnes. Cette occupation étant déclarée à nos assurances ainsi qu'à la Préfecture, nous ne pouvons y déroger.

Nous vous précisons également qu'un enfant, même encore bébé, compte pour une personne.

Accueil des mineurs

Pour des raisons évidentes de sécurité (piscine, évacuation possible du terrain de camping en cas d'alerte météo ...) ou de santé (hospitalisation éventuelle pendant le séjour...), les mineurs non accompagnés de leurs parents ne sont pas admis.